

PROMESSE D'ACHAT

Le(s) soussigné(e)(s)

Mr-Mme (Nom) Prénom.....

Né(e) à Le

Profession N° Registre National

Tél / Gsm E-mail

ET

Mr-Mme (Nom) Prénom.....

Né(e) à Le

Profession N° Registre National

Tél / Gsm E-mail

Domicilié(e)(s)

Rue N°

Code postal Localité

Ci-après dénommé(e)(s) l'offrant, déclare(nt) faire offre ferme et irrévocable d'acquérir le(s) bien(s) décrit(s) ci-dessous au(x) prix, conditions, charges, clauses, telles qu'exprimés plus bas.

Désignation du bien :
.....
.....

Prix : Le(s) soussigné(e)(s) s'engage(nt) à acquérir le(s) bien(s) sus décrit(s) pour le prix de :

(En toutes lettres).....
.....Euros Hors frais

(En chiffres).....Euros Hors frais

Notre notaire sera : Maitre de.....

Durée de validité de l'offre : La présente offre est valable 30 jours à compter d'aujourd'hui.
Elle expirera de plein droit dans les trente jours des présentes.

CONDITIONS (à lire attentivement)

1. En cas d'acceptation de l'offre par les vendeurs dans le délai de validité mentionné ci-dessus, la vente sera parfaite et les acquéreurs verseront un acompte de 10% au vendeur dans les huit jours. L'acte authentique sera reçu au plus tard dans les 3 mois de l'acceptation de l'offre par le(s) notaire(s) désigné(s).
2. Le(s) candidat(s) acquéreur(s) certifie(nt) avoir visité les lieux, être clairement au courant de toutes les conditions de la vente, servitudes, baux et autres particularités. L'offrant reconnaît avoir été informé que le présent document l'engage de façon irrévocable en cas d'acceptation par le vendeur dans les délais ci-dessus fixés.
3. L'acceptation de l'offre par les vendeurs n'est soumise à aucune formalité et sera communiquée par toute voie de communication adaptée avant le délai d'expiration. Le refus de l'offre sera aussi communiqué à l'offrant ; toutefois l'absence de réponse pourra en être l'expression.
4. Les frais, droits, plan de mesurage, le bornage, la quote-part de l'acte de base éventuel et les honoraires de l'acte authentique seront à charge de l'offrant.
5. L'offrant aura la propriété et la jouissance des biens à compter du jour de la signature de l'acte authentique.
6. L'immeuble sera vendu dans son état actuel, avec toutes les servitudes actives et passives, pour quitte et libre de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires quelconques, sans garantie de contenance, toutes différences qui pourraient exister, en plus ou en moins, faisant profit ou perte pour les acquéreurs.
7. Il n'est pris aucun engagement quant à la possibilité de construire sur le dit bien ou d'y placer des installations pouvant être utilisées pour habitation.
8. En cas d'acceptation de l'offre par les vendeurs et si l'acte authentique n'est pas signé à la date fixée, les vendeurs auront la faculté, sous réserve de tous dommages-intérêts, de poursuivre l'exécution de la vente par voie judiciaire ou de réclamer vingt pourcents d'indemnités forfaitaires.

Ainsi fait à, le..... en un seul exemplaire
dont une copie est remise (si les circonstances le permettent) à l'offrant qui le reconnaît.

Signature(s)